



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27
STA/LP/SF/CK/AB-210529-0856

ARRETE N° ARR/2021/ST/234

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre des travaux de **renouvellement HTA pour le compte de ENEDIS du 34 au 54 rue Louis Loucheur et avenue du Marechal Foch de Loucheur au 83 avec traversée de chaussée, à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs.

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 1^{er} juin 2021 et ce, jusqu'au 30 juin 2021, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : À partir du 1^{er} juin 2021 et ce, jusqu'au 30 juin 2021, la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier et déviée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 3 : À partir du 1^{er} juin 2021 et ce, jusqu'au 30 juin 2021, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régie par alternat manuel au droit des travaux si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 4 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise PATTYN.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise PATTYN, ZA de la Houssoye - rue René Laennec - 59930 La Chapelle d'Armentières.

Fait à HEM, le - 2 JUIN 2021

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr